Fédération Française Des Motards en Colère
Des Bouches du Rhône
11, bd Sakakini 13004 Marseille
Tel : 06.62.72.43.10
Email : ffmc13@ffmc13.org
Site :www.ffmc13.org
siren : 488 776 477 000 17 APE : 913 E

Communiqué de presse du 1er octobre 2012

Contrôles techniques des véhicules :

les bobards de Dekra

Suite aux protestations des motards et automobilistes qui dénoncent le lobbying de Dekra auprès de la Commission européenne, l'entreprise persiste à arranger les chiffres d'accidents dans le seul but de tromper les eurodéputés et les médias.

Rappel des faits : par un lobbying intense auprès de la Commission européenne, le groupe Dekra-automotive obtient d'augmenter la fréquence des contrôles techniques (CT) pour les autos[1]. Dekra cherche surtout à convaincre la Commission d'imposer un CT des 2RM dans les pays de l'Union Européenne où ce n'est pas encore le cas (marché estimé de 1,5 M/€ par an, rien que pour les 2RM).

L'argument avancé : la réduction des tués sur les routes… Et pourtant c'est faux ! Les associations de motards (FEMA et FFMC), opposées à des contrôles obligatoires, rappellent que, selon l'étude MAIDS, seuls 0.3% des accidents de moto sont directement imputables à une défaillance technique. Pour être précis, l'étude MAIDS, conduite par des scientifiques de cinq pays (dont la France), a établi que les problèmes techniques contributifs d'un accident sont répartis en trois catégories :

1. Cause primaire d'accident : 0,3%
2. Facteurs secondaire d'accident : 1,6%.
3. Autres facteurs : 5,1%.

La cause primaire est l'élément qui a déclenché l'accident, suivie de trois facteurs secondaires qui ont contribué de manière significative à l'accident, suivis enfin d'autres facteurs contributifs de troisième ordre, ayant contribué à la dynamique de l'accident mais de façon marginale (voir chapitre 4, page 17 de l'étude MAIDS) **.**

C'est sur ces facteurs de troisième ordre, représentant 5,1%, que Dekra justifie la nécessité d'un CT pour les 2RM, alors que toutes les études des assureurs et des spécialistes en sécurité routière démontrent que la majorité des accidents mortels dont sont victimes les motards est imputable à des facteur humains, notamment car les automobilistes n'intègrent que rarement la présence de 2RM dans leur environnement de conduite. Rien à voir avec l'état de leur véhicule !

Une analyse que partage l'accidentologue Claude Got, cité dans un article de Rafaël Rivais dans Le Monde daté du 24/09/2012 : *"Ce qui fait la différence, c'est l'amélioration technique des véhicules neufs",* alors que *"le contrôle technique n'a pas prouvé son efficacité*, dit-il. *Une étude norvégienne conduite tous les deux ans sur deux groupes de voitures a montré que leur accidentalité était la même, qu'elles aient eu un contrôle technique ou pas".* Claude Got confirme que les problèmes techniques ne représentent qu'un faible *"pourcentage de la mortalité »*.

---

[1] *Les études d'accidentologie sur lesquelles s'appuie la Commission européenne dans son projet baptisé « paquet contrôle technique » ont été rédigées par DEKRA.*

Fédération Française Des Motards en Colère
Des Bouches du Rhône
11, bd Sakakini 13004 Marseille
Tel : 06.62.72.43.10
Email : ffmc13@ffmc13.org
Site :www.ffmc13.org
siren : 488 776 477 000 17 APE : 913 E

L'étude norvégienne évoquée par le Pr Got, réalisée par Peter Christensen et Rune Elvik (spécialistes reconnus en sécurité routière) sur l'incidence des contrôles techniques périodiques des véhicules sur la sécurité routière, établit en effet que *« il n'a pas été observé de baisse du taux d'accidents après la mise en place des inspections quelles que soient les catégories de véhicules ».*

Conclusions confirmées par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) qui écrit : *« S'il semble difficile de revenir sur cette mesure* (les CT des autos) *qui est encadrée par une directive européenne, il n'apparaît pas opportun d'amplifier le contrôle technique en raccourcissant à deux ans le premier contrôle comme le font certains pays, ni d'étendre la mesure aux motocyclettes.»*

En manifestant le 22 septembre dernier contre le projet de la Commission européenne inspiré par Dekra, les associations de défense du deux-roues motorisés alertent les élus et fonctionnaires européens. Leur mission est de garantir les droits et les libertés des usagers et non les profits d'une entreprise à la recherche de nouveaux « clients », fut-elle autoproclamée championne de sécurité routière.

La Fédération Française des Motards en Colère dénonce les manœuvres du groupe DEKRA-Automotive alléché par le gâteau des contrôles techniques obligatoires.

Le 15 octobre, la société DEKRA invite à une conférence-débat intitulée « Rapport sur la sécurité routière 2012 – l'usager et la technique ». Le discours sera prononcé par Mme Siim Kallas, vice-Président de la Commission européenne Commissaire aux Transports, en présence de M. Winfried Hermann, ministre des transports et de l'Infrastructure du Land de Bade-Wurtmeberg (Allemagne) et le Dr Dieter Koch, vive –président de la Commission des transports et tourisme du Parlement européen.